

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 595

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Folliot, M. Meyer Habib,  
M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Reynier, M. Richard,  
M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte économique actuel (effort d'économies sans précédent évalué à 1 milliard d'euros et tensions fortes sur les dépenses de santé), le respect de l'ONDAM en 2016 est assuré au prix de graves conséquences : le transfert des déficits de l'assurance maladie sur les établissements de santé et les mises en réserve de crédits pesant sur les établissements de santé.

Aussi, cet amendement vise à supprimer les rectifications de l'ONDAM 2016.